



PREFET DE L'ORNE – PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ORNE  
NOR 2350-14-000110

**ARRETE INTERPREFECTORAL  
MODIFIANT L'ARRETE DU  
19 DECEMBRE 2013 PORTANT RENOUVELLEMENT  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE  
ORNE MOYENNE**

Le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la  
Préfecture de l'Orne,  
Chargé de l'administration de l'Etat dans  
le département,

Le PREFET de la région Basse-Normandie  
Préfet du CALVADOS,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 1 septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2000 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat d'Eau de la Laize du 30 avril 2014,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers du 17 avril 2014,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Suisse-Normande du 16 avril 2014,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte portant le SCOT de la Suisse-Normande du 3 juillet 2014,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houllme du 16 juin 2014,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental de l'Eau du 30 juin 2014,

VU les propositions faites par les associations des maires des départements de l'Orne et du Calvados,

VU la délibération du Conseil Général du Calvados du 17 octobre 2014 relative à la démission de M. Allizard du Conseil Général,

**CONSIDERANT** qu'une personne désignée cesse d'être membre de la Commission Locale de l'Eau si elle perd les fonctions en considération desquelles elle a été désignée,

**CONSIDERANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

**CONSIDERANT** la démission de M. Pascal ALLIZARD du Conseil Général avec effet à compter du 20 octobre 2014 et son remplacement par Mme PATARD,

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2350-14-00064 du 12 novembre 2014

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350 13 00098 du 19 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin «Orne Moyenne» est modifié comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** (28 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

**Représentant du Conseil Général du Calvados :** Mme Alexandra PATARD remplace M. Pascal ALLIZARD

**Représentants nommés sur proposition  
de l'association des maires de l'Orne (7 membres)**

Hubert GOUSSET,	St Cornier des Landes
Jean-Louis LENGLINE	Ségrie- Fontaine
Jean-Louis MARIE	Ferrière aux Étangs
Jean-François ROBBE	Ronfeugeraï
Jacques MARTIN	Pointel
Jacques LEFORESTIER	Rônai
Pierre COUPRIT	Rânes

**Représentants de l'association des  
Maires du Calvados (7)**

Laurence SERRURIER	Cossesseville
André LECOQ	Le Mesnil-Villement
Jean-Paul HOUDAN	Goupillières
Jean TURMEL	Lassy
Maryvonne GUIBOUT	Pont D'Ouilly
Jean-Claude LEROUX	Saint-Pierre-du-Bu
Serge LADAN	Saint-Rémy-sur-Orne

**Représentants de collectivités concernées de l'Orne (3)**

*Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)*

Yves GOASDOUE

*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme*

Le Président ou son représentant en charge du suivi de la politique de préservation de la ressource

*Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne*

Le Président ou son représentant

**Représentants de collectivités concernées du Calvados (3)**

*Communauté de Communes de la Suisse-Normande*

Christophe CARRANO

*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize*

Jean VANRYCKEGHEM

*Syndicat Mixte portant le Schéma de Cohérence Territorial de la Suisse-Normande*

Le Président ou son représentant

Le reste des représentants de ce collège et des autres collèges de la CLE demeurent inchangés.  
Une version consolidée à la date du présent arrêté est annexée à celui-ci.

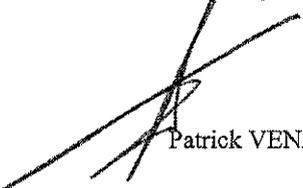
**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Moyenne.

**ARTICLE 3** – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350 13 00098 demeurent inchangées.

**ARTICLE 4** – MM. les Secrétaire Généraux des Préfectures de l'Orne et du Calvados, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Alençon, le - 3 DEC. 2014

Le Sous-Préfet, Secrétaire Général de  
la Préfecture de l'Orne,  
Chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département,

  
Patrick VENANT

Caen, le 22 DEC. 2014

Pour le Préfet du Calvados,  
et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Corinne CHAUVIN

**COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ORNE  
MOYENNE  
VERSION CONSOLIDEE AU 22 DECEMBRE 2014**

*I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres )*

**Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie**

Laurent BEAUVAIS

Jérôme VIRLOUVET

**Représentants du Conseil Général de l'Orne**

Hubert CHRISTOPHE

Jean-Pierres SALLES

Philippe SENAUX

**Représentants du Conseil Général du Calvados**

Paul CHANDELIER

Alexandra PATARD

Clara DEWEALE

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)**

Hubert GOUSSET,	St Cornier des Landes
Jean-Louis LENGLINE	Ségrie-Fontaine
Jean-Louis MARIE	Ferrière aux Étangs
Jean-François ROBBE	Ronfeugeraï
Jacques MARTIN	Pointel
Jacques LEFORESTIER	Rônai
Pierre COUPRIT	Rânes

### Représentants de l'association des Maires du Calvados (7)

Laurence SERRURIER	Cossesseville
André LECOQ	Le Mesnil-Villement
Jean-Paul HOUDAN	Goupillières
Jean TURMEL	Lassy
Maryvonne GUIBOUT	Pont D'Ouilly
Jean-Claude LEROUX	Saint-Pierre-du-Bu
Serge LADAN	Saint-Rémy-sur-Orne

### Représentants de collectivités concernées de l'Orne (3)

*Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)*

Yves GOASDOUE

*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme*

Le Président ou son représentant en charge du suivi de la politique de préservation de la ressource

*Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne*

Le Président ou son représentant

### Représentants de collectivités concernées du Calvados (3)

*Communauté de Communes de la Suisse-Normande*

Christophe CARRANO

*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize*

Jean VANRYCKEGHEM

*Syndicat Mixte portant le Schéma de Cohérence Territoriale de la Suisse-Normande*

Le Président ou son représentant

**II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées** (17 membres)

**Chambres consulaires et représentations professionnelles :**

- Chambre d'Agriculture de l'Orne (1 représentant),
- Chambre d'Agriculture du Calvados (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados (1 représentant),
- EDF / Unité de Production Centre (1 représentant),
- Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) de Basse-Normandie (1 représentant),
- Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie (1 représentant).

**Associations et syndicats :**

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Ligue de Normandie de Canoë-Kayak - représentation comité Calvados (1 représentant),
- Comité départemental du Tourisme du Calvados (1 représentant),
- UFC-Que Choisir de Caen (1 représentant),
- Association régionale des amis des Moulins (1 représentant),
- Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Calvados-Orne (1 représentant),
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Orne (1 représentant),
- Association Faune et Flore de l'Orne (1 représentant),
- Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie (1 représentant)

**III - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics** (9 membres)

- M le Préfet du Bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- M. le Préfet du Calvados ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Territorial et Maritime des Rivières de Basse Normandie - Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant,
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.